



Référentiel du label BOIS DE FRANCE

ANNEXE dérogatoire et temporaire : Attestation sur l'honneur de l'origine française de la matière fournie

Statut du document :

Version du document : 3

Contenu du document validé le 7 mars 2023.

Mise en forme du document du 7 mars 2023.

Mise en application à partir du 7 mars 2023.

Association BOIS DE FRANCE

6 rue François 1^{er}
75008 Paris

bois-de-france.org

01 55 91 05 05

info@bois-de-france.org

1. Annexe dérogatoire et temporaire

Pour rappel, un achat de matière bois ne peut être considéré comme BOIS DE FRANCE uniquement si elle est achetée comme telle auprès d'une entreprise engagée BOIS DE FRANCE ou si elle est directement issue d'une forêt française (voir chapitre 1.2 du référentiel).

Cette annexe est à utiliser dans le cadre de la disposition particulière n°1 du référentiel du label BOIS DE FRANCE qui se présente ainsi :

« Pour le déploiement du label BOIS DE FRANCE, il est proposé aux nouvelles entreprises engagées de pouvoir considérer comme approvisionnement de matière BOIS DE FRANCE les achats auprès de fournisseurs non engagés mais attestant sur l'honneur l'origine française de leurs matières, et ce durant les douze premiers mois de leur engagement.

Pour ce faire, un modèle d'attestation est fourni en annexe du présent référentiel.

Cette disposition dérogatoire s'appliquera aux nouvelles entreprises engagées jusqu'au 31 décembre 2023. Son application se terminera donc au maximum le 31 décembre 2024 pour les dernières entreprises bénéficiaires »

2. Attestation sur l'honneur de l'origine française de la matière fournie

Le texte ci-dessous peut être utilisé seul, imprimé sur le papier entête de l'entreprise, ou il peut être intégré dans les attestations d'origine déjà en fonction dans l'entreprise dans le cadre du RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne), de PEFC, etc.

Cette attestation peut être réalisée à chaque achat ou par groupe d'achats si le fournisseur fourni toujours des matières issues des forêts françaises.

Attestation sur l'honneur de l'origine française de la matière fournie
Je soussigné, M. / Mme, dirigeant de l'entreprise, enregistrée au RCS (français) sous le numéro SIRET suivant :, déclare à l'entreprise :, que les bois ou produits en bois : <ul style="list-style-type: none">- Du lot référencé sous la facture / bordereau de livraison n°- Des livraisons de la période du au- Des bois d'essences livrés du au Proviennent, ou sont fabriqués à partir de bois provenant, uniquement de forêts françaises.
En cas de contrôle dans le cadre du label BOIS DE FRANCE, je m'engage à fournir les documents d'achat de ces bois, pour permettre la vérification de cette origine.
Le, à, Nom Prénom du dirigeant :, Signature et cachet de l'entreprise